

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Membrane pare-air perméable à la vapeur appliquée en spray dans la construction de murs.

Fabricant :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251, Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS
DANGERS

Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut induire des anomalies génétiques. Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Veiller à obtenir des instructions spéciales avant usage. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les instructions de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Porter des gants de protection et une protection oculaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise ou en cas d'exposition prouvée ou suspectée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Garder sous clef. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Quartz	14808-60-7	25-50	0.025 mg/m ³	Non disponible
Dioxyde de titane	13463-67-7	0,3-3	10 mg/m ³	Non disponible
Diuron	330-54-1	0-0,1	10 mg/m ³	Non disponible
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	0-0,1	Non disponible	Non disponible
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	55406-53-6	0-0,1	Non disponible	Non disponible

SECTION IV : PREMIERS SOINS
CONTACT AVEC LA PEAU

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

INHALATION

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Non inflammable

EXPLOSIVITÉ : Sensibilité aux chocs : Non
Sensibilité aux décharges électrostatiques : Non

POINT D'ÉCLAIR : Non disponible

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non disponible
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : Non applicable

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs ne sont pas inflammables ou combustibles.

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées ou des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO₂.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risque, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable. Ne pas utiliser un jet d'eau.

SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants en nitrile.

RESPIRATOIRE : Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements d'air doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
ODEUR ET APPARENCE :	rose
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Non disponible
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Non disponible
POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible
DENSITÉ (H₂O = 1) :	1,47-1,54 kg / L
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :	Partielle
pH :	8-9,5
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES	
(C.O.V.) :	21 g/L
VISCOSITÉ :	Non disponible

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Non disponible

INCOMPATIBILITÉ : Acides forts, bases fortes.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Fumées, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter la chaleur et le froid excessif.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Dioxyde de titane : (1)

CL₅₀ (rat) : > 6,8 mg/l (exposition de 4 heures)

DL₅₀ (oral, rat) : > 10 000 mg/kg

DL₅₀ (cutané, lapin) : > 10 000 mg/kg

Diuron : (1)

DL₅₀ (oral, rat) : 1 017 mg/kg

DL₅₀ (cutané, rat) : > 5 000 mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : (1)

DL₅₀ (oral, rat) : 1 020 mg/kg

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate : (1)

CL₅₀ (rat) : 0,67 mg/l (exposition de 4 heures)

DL₅₀ (oral, rat) : 300 - 500 mg/kg

DL₅₀ (cutané, rat) : > 2 000 mg/kg

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Lors d'un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les sols, sous-sols, les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou les égouts.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Non réglementé

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'État de la Californie comme causant le cancer.

GLOSSAIRE

ASTM :	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
CAS :	Chemical Abstract Services
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
DL₅₀/CL₅₀ :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH :	Système Général Harmonisé
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

(1) FDS du fabricant.

Numéro de la FDS:**CA U DRU SS FS 209****Pour plus de renseignements :**

1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Nouveau produit.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.